



Mieux vivre son asthme... ... votre pharmacien peut vous aider

Vous souffrez d'asthme et votre médecin vous a prescrit un médicament à inhaler tous les jours ? Depuis le 1^{er} octobre 2013, vous pouvez bénéficier d'un nouveau service en pharmacie. Votre pharmacien peut vous proposer un accompagnement personnalisé qui vous aidera à bien gérer votre asthme au quotidien. Cet accompagnement est gratuit et se fait sur rendez-vous.



*Mes médicaments pour l'asthme ont-ils des effets indésirables ?
Je ne ressens aucun effet après la prise de mon médicament : est-il efficace ?
Je n'ai plus de symptôme : dois-je continuer à prendre mon médicament ?
J'ai souvent la voix rauque après l'inhalation : est-ce normal ?
Pendant combien de temps dois-je prendre mes médicaments ?
Que dois-je faire si j'ai oublié de prendre mon médicament ?
Comment dois-je nettoyer mon inhalateur ?
Dois-je éviter de prendre certains médicaments ?
Quand dois-je contacter mon médecin ou mon pharmacien ?
Puis-je faire du sport ?*

Vous aussi, vous vous posez des questions sur l'asthme ou le traitement prescrit par votre médecin ? N'hésitez pas à en parler à votre pharmacien. Il peut vous aider !

Gérer son asthme n'est pas toujours une mince affaire. Pour garantir l'efficacité de votre traitement, il est important de bien connaître votre maladie et de savoir utiliser correctement l'appareil d'inhalation prescrit par votre médecin. Même si vous vivez bien avec votre asthme, même si vous n'avez pas de question spécifique, votre pharmacien peut vous donner des informations utiles pour une utilisation sûre et efficace de vos médicaments. Son objectif : améliorer votre qualité de vie !



L'accompagnement dont vous pouvez bénéficier en pharmacie est complémentaire à la consultation chez votre médecin. Le traitement de l'asthme nécessite un suivi médical régulier.



Nouveau en pharmacie !

Les entretiens d'accompagnement de nouvelle médication

De quoi s'agit-il ?

Depuis le 1^{er} octobre 2013, le pharmacien peut proposer un accompagnement personnalisé à ses patients qui entreprennent un traitement contre l'asthme avec un corticostéroïde inhalé. Cet accompagnement, qui comporte deux entretiens individuels d'une vingtaine de minutes, est intégralement remboursé.

Pourquoi ?

De nombreux patients qui souffrent d'asthme n'utilisent pas correctement leurs médicaments. Certains patients ne se rendent même pas compte qu'ils ne font pas les bons gestes. Or, si votre médicament ne parvient pas en quantité suffisante dans vos bronches, il n'agira pas suffisamment pour réduire vos symptômes. A terme, cela peut entraîner une aggravation de votre asthme.

Comment ?

Durant deux entretiens de 15 à 20 minutes, votre pharmacien :

- ⇒ vous donne toutes les informations nécessaires pour garantir l'efficacité de votre traitement;
- ⇒ évalue avec vous les difficultés éventuelles que vous rencontrez dans votre traitement et vous propose des solutions adaptées ;
- ⇒ répond, en toute confidentialité, à toutes les questions que vous vous posez sur votre médicament et sur l'asthme.

Les deux entretiens se déroulent sur rendez-vous, à quelques semaines d'intervalle. Si nécessaire, votre pharmacien vous recommandera de consulter votre médecin.

Quels bénéfices ?

Une meilleure connaissance de votre médicament et de son utilisation permet de réduire le risque d'effets indésirables et d'améliorer l'efficacité de votre traitement. C'est tout bénéfice pour votre qualité de vie et votre santé. Un traitement bien suivi peut diminuer la fréquence et l'intensité des symptômes et des crises. A plus long terme, il peut réduire le risque de complications.

Vous souhaitez en savoir plus ? Parlez-en à votre pharmacien !